

Du «serpent de mer» de la RN 164 ... à l'exaspération des automobilistes !

Carhaisiens et habitants du Poher qui prennent la route vers l'ouest peuvent constater avec plaisir l'avancée des travaux, en certains lieux assez impressionnants, de la mise à 2X2 voies de la RN 164. Pour un peu, tellement habitués à voir ce vieux serpent de mer replonger en eaux profondes depuis un demi siècle, ils n'en croiraient pas leurs yeux...

En revanche, à l'Est, rien de nouveau! La vieille promesse gaullienne, maintes fois repromise, ne semble toujours engager que ceux qui l'écoutent, et même la politique des petits pas paraît à l'arrêt, justifiant les «coups de colère» et l'inlassable combat de Bretons têtus, tel Jean Hourmant, sans lesquels cet axe vital pour le Centre-Bretagne serait peut-être retourné à la circulation des chars à bancs.

Certes, on nous dit budgets et délais désormais arrêtés, dates fixées... mais la chanson n'est pas nouvelle, et bien des Centre-Bretons seraient tentés de répliquer avec l'antique formule latine: Res Non Verba (des actes et non des paroles)!

Autre sujet de consternation, en ces temps, pour les automobilistes empruntant la RN 164 –et presque toutes les routes, en fait: la «joyeuse» valse des limitations de vitesse et des panneaux les signalant!

Depuis l'instauration des 80km/h, les vitesses autorisées changent plusieurs fois en quelques kilomètres, ou même centaines de mètres sur de nombreux tronçons, ce ballet devenant frénétique et chaotique quand s'y mêlent des travaux routiers.

Le conducteur est contraint de jouer sans cesse du frein et de l'accélérateur pour passer du 80 au 50, du 50 au 70, du 110 au 90, et parfois au 30, toutes les autres combinaisons étant possibles... Une «magnifique réussite» en matière d'économie de carburant, d'écologie... et de sécurité routière!

Ce désordre est d'autant plus exaspérant que le flash du radar et la verbalisation guettent l'utilisateur astreint à un surcroît de vigilance devenu difficile –les yeux rivés sur le compteur– ce qui peut d'ailleurs le distraire de l'attention qu'il doit porter à d'autres aspects sécuritaires de sa conduite!

Mais l'on est bien là –hélas!– dans l'incurie d'une «tradition» bien française, semble-t-il incurable: un empilement des lois, décrets et règlements qui crée plus de désordre que d'ordre... et fait sans nul doute davantage pour exacerber que pour tempérer un certain «esprit gaulois».

S.C.
